

Procès-verbal du Conseil municipal du lundi 16 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juin à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 10 juin 2025

Nombre de conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLEGRE ; Christian BERNARD ; Laure BOUDON ; Marc GASSER ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE , Lauriane MOINE, Jean-Luc FAUCON.

Absents excusés : Joan PUYRAIMOND donne pouvoir à Norbert PERRIN, Gérard CHEVRIER donne pouvoir à Monique ALLEGRE, Nathalie BERNARD donne pouvoir à Christian BERNARD

La séance est ouverte à 18h48. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Christian BERNARD est désigné secrétaire de séance.

Fabrice PRAVE arrive à 18h53.

Monsieur Le Maire propose l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour : sollicitation d'une subvention au Département de la Drôme, amendes de police. Accord à l'unanimité des élus.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2025.

1. Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer temporairement des agents indisponibles

Monique ALLEGRE explique qu'une délibération de principe est nécessaire pour permettre de remplacer temporairement un agent indisponible par un agent contractuel.

Elle rappelle que le cas s'est présenté pour combler l'absence temporaire de Laëtitia AYME, secrétaire de mairie et de Marc GOUDON, agent technique. Elle explique que pour le remplacement temporaire de Laëtitia AYME, la mairie de Roussas a mis à disposition de la commune un agent une journée par semaine.

Jean-Luc FAUCON demande si la mise à disposition de l'agent de mairie de Roussas sera à payer ?

Monsieur le Maire répond que oui.

Monsieur le Maire reprend les explications de Monique en ajoutant qu'il serait nécessaire d'établir un budget pour pallier ces remplacements.

Il continue en exposant le cas de Sabine GUERLOT ancien agent de mairie qui a démissionné et à qui la mairie a dû verser des indemnités pendant 3 ans, du fait que son dernier employeur était la commune et qu'une commune ne cotise pas à l'assurance chômage. Le CDG à l'époque nous avait mal renseigné, aucun budget n'était prévu pour cette situation. Il conviendrait de provisionner chaque année une somme au cas où la situation se reproduirait.

Monsieur le Maire lit le projet de délibération à l'ensemble du conseil.

Jean-Luc FAUCON demande si lorsqu'un agent est en congés maladie, la commune débourse une somme ?

Monique ALLEGRE répond qu'une partie est prise en charge par l'assurance souscrite par la commune et l'autre partie par la municipalité.

VOTE : 8+3 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

2. Adhésion à la convention unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme

Monsieur le Maire affiche la convention unique du CDG à l'ensemble du Conseil Municipal.

Travaux commune :

Rappel des travaux sur la séparation des eaux usées et des eaux de pluies.

Monsieur le Maire indique que le montant est trop élevé pour étendre ces travaux à d'autre quartier de la commune.

L'impasse sous le rocher, le chemin de Grignan seront faits en bicouche, et la rue des Crozes en enrobé.

Un nettoyage du fossé sera effectué rue ?? concernant les arbres tombés.

Nouvelle mairie :

Monsieur le Maire indique que la préparation de l'étaillage est en cours pour un coulage de la dalle du 2^{ème} étage vendredi 20-06-25.

Monsieur le Maire rappelle que l'isolation des murs est faite avec de la paille provenant de Réauville et que les menuiseries seront faites par la SAS BOISSIER située sur la commune.

Dossier Mme SOUSSAN :

Convocation au tribunal en octobre 2025. Monsieur le Maire rappelle que cette procédure dure depuis 5 ans.

Passage des Eoliennes :

Les essais effectués pour permettre le passage de 72 convois s'est bien déroulé. Aucun problème n'est survenu. Les conventions définitives seront normalement présentées au prochain CM.

Groupe de travail Albert ROCHE :

L'organisation du projet est validée. 18 élèves et 4 accompagnateurs partiront le mercredi 24 septembre pour Paris. Le bus du SIVOS fera le transport aller jusqu' à la gare de Valence TGV.

Monsieur le Maire a avancé la somme de 1 224€ pour permettre l'achat des billets de train. Cette somme lui a été remboursé par la commune via la trésorerie de Pierrelatte.

Joan PUYRAIMOND a finalisé l'invitation pour l'hommage à Albert ROCHE le 26 septembre 2025 à Réauville.

La fanfare des Spahis de Valence viendra ce jour-là.

Un groupe de travail est prévu jeudi 19 juin à 17h30 pour finaliser l'organisation.

Monsieur le Maire a sollicité le Crédit Mutuelle, et le Crédit Agricole pour une subvention respective de 500€.

Deux entreprises souhaitent faire un don de 2 000€ à la commune.

La Région pourra apporter une subvention que si c'est une association militaire ou des anciens combattants de Réauville qui porte le projet. La demande a été faite au président de l'association des anciens combattants de moins de 20 ans.

Nuisances sonores :

Un webinaire aura lieu le 08 juillet à 10h30. Monsieur le Maire y participera. Plusieurs plaintes ont déjà été reçu en mairie. Monsieur le Maire rappelle qu'il faut se référer à l'arrêté préfectoral. 2023/07/AP-Bruits-de-voisinage du 11-juillet-2023.

Vidéo protection du village :

Lauriane MOINE et Marc GASSER ont rencontré l'adjudant de la gendarmerie. Celui-ci indique qu'il serait plus judicieux d'implanter 7 caméras au sein de la commune. Ces caméras serviront à surveiller, le passage de voiture à Réauville qui est une commune déviante de la route principale et les apports volontaires. Le conseil Municipal souhaite rassurer les administrés en indiquant que les vidéos et les photographies ne sont visionnables que par 1 élu référent de la commune et enregistrées 30 jours. La gendarmerie nationale pourra utiliser ses enregistrements pour mener une enquête.

Un article sur ce sujet devrait apparaitre dans le prochain bulletin municipal.

Informations diverses :

Une personne est potentiellement intéressée pour l'achat de l'immeuble du bar.

La Croix-Rouge remercie la commune pour sa subvention de 300€

Samedi 21 juin : vernissage à l'abbaye d'Eyguebelle

La fille de Sergio CHIORINO, décédé en mars dernier, adresse ses remerciements à la commune et souhaite un petit mot dans le bulletin municipal.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la secrétaire de mairie, Laëtitia AYME, reçu le 16 juin 2025 à l'ensemble du conseil.

La Sablière : Un panneau devrait être envisagé pour indiquer la zone de « recherche ».

Le bulletin municipal sera distribué fin août 2025. Monsieur le Maire se positionnera sur les prochaines élections.

Le trails des nounours se déroulera dimanche 22 juin 2025.

La fête de la musique aura lieu « chez Paulette » le 21 juin en soirée.

Une pièce de théâtre « Jules et Marcel » sera jouée à Réauville le 13 juillet 2025, c'est le CCDV de Valréas, troupe de comédiens professionnels qui se représentera.

Le 21 septembre 2025 l'association EquiDrôme se réunira, sur le terrain de Mme MEYER face à la nouvelle mairie, avec une centaine de cavalier et leur canasson dans le but de faire une randonnée de 30km à la journée. L'association EquiDrôme se chargera du nettoyage avant de repartir.

Dans la 1^{ère} quinzaine de juillet, réception du nouveau colombarium, extension de 12 places.

La réfection des pompes de captage de St Nizier est en attente des devis.

Christian BERNARD a accepté la demande du centre de loisir de Valréas pour venir une journée à la sablière.

Dimanche 22 juin 2025 venu du joueur champion mondial d'échec à la salle Derz'ass.

Les podcasts de Christian BERNARD ne pourront plus être enregistrer car Joan PUYRAIMOND n'a plus le temps de la faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h14.

Christian BERNARD,
Secrétaire de séance

